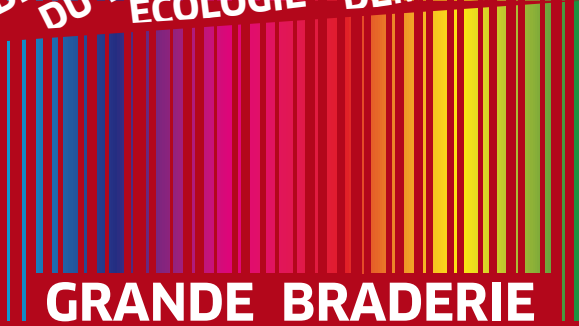




INDEMNISATION
SERVICES PUBLICS
REPOS DU DIMANCHE
PROTECTION SOCIALE
POUVOIR D'ACHAT
DROIT DU TRAVAIL
PRUD'HOMMES
ECOLOGIE DÉMOCRATIE



**FAISONS ÉCHOUER
LA LOI MACRON !**

www.lepartidegauche.fr

LA LOI MACRON NE DOIT PAS PASSER!



Le ministre de l'économie Emmanuel Macron propose dans son projet de loi de nombreuses dispositions visant à déréglementer le droit du travail, privatiser les services publics et satisfaire toujours plus les actionnaires. Pas étonnant pour cet ancien de la banque d'affaires Rothschild et rapporteur de la très libérale commission Attali, mise en place par Sarkozy, dont il reprend une partie des propositions ! Comment Macron peut-il combattre la finance, lui qui a empoché 2,4 millions d'euros chez Rothschild en à peine 18 mois ?

Le banquier Macron prétend œuvrer « pour la croissance et l'activité ». En fait, si cette loi passe, elle fragilisera l'ensemble des salariés, aggravera l'austérité, et nous plongera dans la récession économique.

La droite et le patronat se réjouissent d'avance de cette destruction de notre patrimoine économique et social. Le Medef a déclaré que la loi Macron allait « véritablement dans la bonne direction ». De nombreux députés UMP ont déjà affirmé qu'ils voteraient pour.

La loi Macron sera présentée à l'Assemblée nationale le 26 janvier avec une procédure accélérée et anti démocratique. D'ici là, mobilisons-nous pour qu'elle ne passe pas ! Dans la rue et à l'Assemblée, tout doit être fait pour la repousser !

LE TRAVAIL DU DIMANCHE : UN CAUCHEMAR POUR LES SALARIÉS !

Pour déréguler complètement les temps de travail, la loi Macron compte augmenter le nombre de dimanches où les magasins sont ouverts, étendre les zones (zones touristiques et gares) où le travail du dimanche est autorisé toute l'année. Elle facilitera également le recours au travail de nuit. Macron prétend ainsi favoriser l'activité, mais on voit mal par quel tour de passe-passe cela peut se faire quand l'expérience montre que le recours au travail dominical précarise et détruit des emplois.

La famille Mulliez, avec son immense fortune (20 milliards d'euros !, plus de 13 millions de fois le SMIC), ferait mieux d'augmenter ses salariés plutôt que de les contraindre (notamment à Auchan et Décathlon) à travailler plus... pour compenser leur perte de pouvoir d'achat ! Une vraie relance de l'activité consiste à augmenter tous les salaires, afin que personne ne soit plus obligé de travailler le dimanche ou la nuit. Chacun doit avoir le droit à du temps libre pour sa famille, ses amis, ses loisirs.

Des salariés volontaires pour travailler le dimanche ? Mon œil !

Selon Macron, seuls les salariés « volontaires » travailleront le dimanche ou en soirée (de 21 heures à minuit). Quel mensonge de prétendre que, lorsque le chômage est massif, alors que les salaires stagnent, voire diminuent, un salarié serait en capacité de dire non à son patron ! De plus, la majoration de salaire pour le travail le dimanche ne sera pas imposée par la loi mais

négociée dans l'entreprise, autant dire qu'elle sera quasi nulle dans tout le pays vu les tous-pouvoirs laissés aux patrons ! Les femmes seront les principales touchées puisqu'elles constituent l'écrasante majorité des salariés du commerce.

Les salariés envoyés à l'abattoir !

C'est durant le travail de nuit que les accidents du travail les plus graves surviennent. De plus le travail de nuit a été classé comme cancérigène probable. Augmenter le nombre de salariés dans cette situation, c'est tout simplement **envoyer à l'abattoir des milliers de Françaises et Français**. Un gouvernement préoccupé de la santé de ses concitoyens doit au contraire encadrer strictement le travail nocturne !

c'est tout simplement
envoyer à l'abattoir
des milliers de Françaises
et Français.

Liquidez les PME !

Les grands groupes peuvent payer leurs salariés pour travailler le dimanche et la nuit, car ils n'ont pas de concurrent ! Cela coûte bien trop cher aux petites entreprises. **Le travail du dimanche permet donc aux grands magasins de liquider leurs petits concurrents**. Certains vendront plus, d'autres vendront moins : c'est la disparition programmée des seconds. Et ce sont des emplois précaires qui se substitueront aux emplois stables existants !

LE TRAVAIL DU DIMANCHE : UNE ABERRATION SOCIALE, ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE !

Consommer autant, mais plus longtemps !

Les consommateurs ne vont pas dépenser dans des magasins ouverts le dimanche, l'argent dont ils ne disposent pas ! Qui achètera deux marteaux au lieu d'un, sous prétexte qu'il peut en acheter le dimanche ? On consomme ce que l'on n'a pas acheté le reste de la semaine, mais dans la limite de son salaire : c'est cela le verrou qu'il faudrait faire sauter pour relancer l'activité ! A moins que Macron ne veuille aussi développer le crédit à la consommation, qui a mené à la crise de 2008 ?

Tous les prix vont augmenter !

Il s'agit du cauchemar de tout consommateur. Les grandes surfaces ne vendront pas davantage de produits, mais n'auront plus de concurrents : elles auront donc toute liberté pour fixer les prix les plus hauts possibles. Par ailleurs, un jour supplémentaire d'ouverture engendre des frais qui tireront eux-aussi vers le haut le prix des produits. C'est le consommateur du dimanche qui paiera l'addition ! Mais les consommateurs du reste de la semaine paieront aussi, puisqu'il faudra financer le surcoût dominical...

Réchauffement climatique et gaspillage à tous les étages !

Ces ouvertures du dimanche ou de nuit sont évidemment anti-écologiques, puisqu'elles imposent aux établissements de dépenser beaucoup plus d'énergie – pour vendre autant ! De plus, en provoquant la mort du commerce de proximité au profit des grandes surfaces éloignées des zones habitées, le projet de loi Macron augmentera les déplacements. Enfin, ouvrir le dimanche, c'est faire sombrer notre société dans l'hyperconsommérisme désastreux pour le bien vivre et notre environnement.

Les consommateurs ne vont pas dépenser dans des magasins ouverts le dimanche, l'argent dont ils ne disposent pas !

LA LOI MACRON FACILITERA LES LICENCIEMENTS !

Avec l'ANI de 2013, le gouvernement avait déjà porté un coup quasi fatal au droit du travail. Avec la loi Macron, il veut aller encore plus en facilitant davantage les licenciements. Le banquier Macron prétend augmenter l'emploi en insécurisant les salariés et en généralisant les licenciements économiques. C'est criminel !

En cas de plan social, les patrons pourront licencier qui ils veulent

Lors d'un plan social, l'employeur pourra fixer unilatéralement le périmètre des licenciements économiques à un niveau inférieur à celui de l'entreprise dans son ensemble. Il sera désormais libre de choisir les salariés à licencier dans un établissement, un service, etc. C'est la porte ouverte à toutes les discriminations ! **Les plus faibles socialement, que la loi protégeait jusqu'ici, seront les premiers licenciés.**

Le banquier Macron ne s'arrête pas là : avec sa loi, il limite l'obligation de reclassement des salariés licenciés aux « emplois disponibles situés sur le territoire national ». En clair, les grands groupes qui licencient n'auront plus d'obligation de proposer des reclassements dans leurs filiales étrangères.

Si le plan social est annulé par la justice, les salariés ne seront plus indemnisés

Contrairement à ce qui se pratique aujourd'hui, si le tribunal administratif annule un plan social en raison d'insuffisance de motivation, les licenciements ne seront plus invalidés et les salariés ne seront plus indemnisés.

Les patrons seront libres de bafouer le droit syndical et le droit du travail

Par ailleurs, le projet de loi Macron met fin à la sanction pénale de l'employeur s'il porte atteinte à l'exercice du droit syndical. **Il est précisé que cette sanction est supprimée car elle est susceptible « de dissuader les sociétés étrangères d'investir dans les entreprises françaises. »** ! C'est à un véritable dumping social que l'on assiste ici.

Tout cela ne suffit pas encore au gouvernement, qui veut en plus liquider les prud'hommes. Après avoir supprimé leurs élections, il compte aller plus loin en les professionnalisant, afin qu'à terme les conseillers prud'hommes ne soient plus issus des rangs des salariés.

Les plus faibles socialement, que la loi protégeait jusqu'ici, seront les premiers licenciés.

LA LOI MACRON RENFORCE LA FINANCE EN DILAPIDANT LE PATRIMOINE DE L'ETAT!

Sous les doux mots d'efficacité et d'allègement de la dette, le banquier Macron propose pour la France **les mêmes recettes inefficaces imposées à la Grèce s'agissant de la privatisation de son patrimoine public**. Au nom de la libre circulation des capitaux défendue par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, les biens de l'Etat seront bradés aux financiers privés pour 5 à 10 milliards d'euros. L'expérience grecque montre pourtant que **ces politiques de boutiquiers augmentent la dette (+36,5% entre 2007 et 2013) et sont sources de corruption** : exemple, le directeur du fond de privatisation grec, le Taiped, a été débarqué en 2013 pour « raisons éthiques » !

Macron brade le savoir-faire militaire de l'Etat à des financiers allemands soupçonnés de corruption !

Macron brade le savoir-faire militaire de l'Etat à des financiers allemands soupçonnés de corruption !

Les « raisons éthiques » ne semblent pas poser problème au banquier Macron. En effet, sa loi autorise le transfert à la **famille Wegmann** de la majorité du capital de la société **Groupe industriel des armements terrestres** (GIAT industries) et de ses filiales, Nexter Systems et SNPE, fournisseurs de systèmes de combat terrestre et fabricants d'explosifs et de missiles.

La famille Wegmann est actionnaire de KMW, l'équivalent allemand de GIAT industries. Elle est **accusée d'avoir versé des pots de vin pour faciliter la signature de contrats de ventes d'armes à la Grèce** entre la fin des années 1990 et le début des années 2000.

La privatisation d'une partie de l'industrie militaire française est également inquiétante s'agissant de l'autonomie militaire de la France. L'État se met ainsi en risque de perdre le contrôle de certaines activités industrielles nationales d'armement. La constitution du nouveau groupe annoncé et son siège aux Pays Bas facilitera par exemple le détournement des restrictions d'exportations d'armes décidées démocratiquement par l'Etat français.

Privatisation des aéroports : nos infrastructures sacrifiées.

La période actuelle nécessite plus que tout de relancer l'économie et de renforcer les infrastructures de l'Etat. Macron décide pourtant de **transférer au secteur privé les aéroports de la Côte d'Azur et les aéroports de Lyon**, ce malgré le constat d'échec des expériences passées.

La privatisation d'infrastructures aussi stratégiques que les aéroports s'accompagne systématiquement d'effets de rente massifs. Ces dividendes seront privatisés au dépens des usagers, comme le démontre la privatisation des autoroutes au cours des années 2000. **Rien que pour 2011, l'Etat se sera ainsi privé de 7,6 milliards d'euros de recettes de péages**, captés depuis la poche des usagers par les actionnaires des groupes Vinci, APRR et Sanef.

La cession des aéroports aux investisseurs privés rendra impossible toute politique d'aménagement du territoire autonome et ambitieuse. **Les dirigeants ne seront désormais ni responsables, ni transparents, comme le présage la vente de l'aéroport de Toulouse en juillet dernier**. Cette vente s'est faite au profit d'un groupe chinois immatriculé dans des paradis fiscaux et associé à un groupe canadien radié par la Banque mondiale pour des faits graves de corruption. L'Etat renonçait déjà à tous ses droits d'actionnaires.

LE TRAIN POUR LES RICHES, LE CAR POUR LES PAUVRES, LA CRISE ÉCOLOGIQUE POUR TOUS!

La loi Macron prévoit de modifier le cadre juridique applicable au transport par autocar afin de favoriser son développement, suivant en cela un récent rapport de la Cour des comptes qui suggère de réserver le train aux plus riches. **Ainsi, ce sera la fin de la mission de service public de la SNCF, qui se transformera peu à peu en transporteur de luxe**. La SNCF vient d'ailleurs d'annoncer une forte augmentation de ses tarifs en 2015.

La loi Macron est irresponsable socialement et écologiquement

La mise en place de ces lignes d'autocar favorisera de plus le dumping social prôné par Bruxelles, les lignes intercity exploitées par la SNCF disparaissant au profit de lignes d'autocars gérées par des entreprises bien peu respectueuses des conditions de travail de leurs salariés. Peu importe pour Macron si la route coûte 1,5 fois plus chère au contribuable que le train ! Enfin, encourager un tel mode de transport, bien plus polluant que le train traduit l'inconscience de ce gouvernement en matière de réchauffement climatique et de lutte contre les pollutions.

Ainsi, ce sera la fin de la mission de service public de la SNCF, qui se transformera peu à peu en transporteur de luxe.

BERCY TRANSFORMÉ EN ANNEXE DE LA BANQUE ROTHSCHILD!

Macron se croit encore chez Rothschild. Il propose en effet dans son projet de loi de nombreuses dispositions qui satisferont les intérêts des spécialistes de l'optimisation fiscale et de la spéculation. Plutôt que favoriser les salaires et l'emploi, il préfère développer l'actionnariat et les éléments variables de la rémunération.

La fiscalité déjà très favorable aux entreprises sera encore allégée

Les cadres dirigeants pourront bénéficier d'éléments de rémunération qui échappent en grande partie au financement solidaire de notre protection sociale. La durée de détention minimale des titres dans les jeunes entreprises innovantes, laquelle donne droit à une exonération de la contribution patronale, sera elle aussi réduite. En ce qui concerne les « stock options », le régime applicable à ces éléments de rémunération sera lui aussi assoupli pour les jeunes entreprises innovantes. Enfin, La loi Macron prévoit que les fonds d'investissement n'auront plus l'obligation de garder leurs placements dans les PME cinq ans pour pouvoir bénéficier des avantages fiscaux, ce qui ne manquera pas de favoriser la spéculation.

Plutôt que favoriser les salaires et l'emploi, il préfère développer l'actionnariat et les éléments variables de la rémunération.

Toutes ces mesures ne vont en rien favoriser l'emploi ! **Les sommes mobilisées pour ces mesures nocives seraient bien plus utiles pour créer, par exemple, une banque publique pratiquant des prêts à taux zéro pour les PME.** Mais une telle mesure nuirait aux intérêts des amis banquiers de M. Macron...

S'ATTAQUER AUX PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES LA FAUSSE BONNE IDÉE!

Dans sa loi guidée par le dogme absurde de la concurrence libre et non faussée, Macron accable en bloc les professions réglementées, et les autorise à ouvrir leur capital, dans le but de « *restituer aux Français 6 milliards d'euros de pouvoir d'achat* », qui peut y croire ? **C'est la politique d'austérité du gouvernement qui diminue le pouvoir d'achat des Français, pas les professions réglementées !**

S'il est sans doute souhaitable de réviser les statuts et les tarifs de certaines professions réglementées, la loi Macron se propose avant tout de les déréglementer, comme s'il était évident que trop de réglementation étouffe l'économie. Pourtant, **si ces professions sont réglementées, c'est précisément parce qu'elles remplissent des missions d'intérêt général et que la puissance publique ne doit pas les laisser être les jouets du marché.** Au lieu de déréglementer, le gouvernement devrait au contraire s'attacher à encadrer davantage l'exercice de ces professions.

La loi Macron va marchandiser le droit !

La réforme cible essentiellement les professions du droit : avocats, notaires et huissiers de Justice. Toutes ces professions détiennent des monopoles qui se justifient car elles assurent une activité déléguée par l'État. A ce monopole correspondent des obligations, notamment quant à la formation et au lieu d'installation, qui permettent d'assurer la sécurité des actes, la qualité du service et un maillage territorial. **Déréglementer ces activités, les ouvrir à la concurrence et faire entrer des sociétés capitalistiques dans ces pratiques signifie la fin du maillage territorial et la fin de l'égalité de traitement des usagers !** Les entreprises capitalistes qui ne recherchent que le profit ne réaliseront plus que les actes les plus rentables, augmenteront les tarifs et s'installeront là où elles auront de nombreux clients, pas dans nos campagnes.

C'est la politique d'austérité du gouvernement qui diminue le pouvoir d'achat des Français, pas les professions réglementées !

On saisit bien l'intérêt de cette réforme pour des entreprises qui cherchent de nouvelles sources de profit. En revanche, **elle ne permettra pas d'augmenter le pouvoir d'achat des Français ni d'améliorer les prestations fournies, jusqu'ici, par les professions réglementées.** La marchandisation du droit ne profitera ni aux citoyens ni aux professionnels du droit.

UNE LOI CONTRE LA DÉMOCRATIE ET L'ÉCOLOGIE

Sous couvert de simplification, la loi propose de nombreuses dispositions qui vont à l'encontre de l'intérêt écologique. **L'objectif est clairement affiché de rendre supérieur l'intérêt économique en s'affranchissant d'une partie des études d'impact environnementales d'un grand nombre de projets.** Ce sera le cas pour les projets d'urbanisme mais aussi et surtout pour tous les projets inutiles et imposés qui sont aujourd'hui fortement contestés. **Les installations risquées pour l'environnement se voient, elles aussi, attribuer des procédures simplifiées qui, en réduisant les délais et les déclarations, peuvent avoir des conséquences inattendues et néfastes pour l'environnement et la santé humaine.**

L'objectif est clairement affiché de rendre supérieur l'intérêt économique en s'affranchissant d'une partie des études d'impact environnementales d'un grand nombre de projets.

Macron méprise l'avis des citoyens !

François Hollande affirmait, lors de la conférence environnementale, vouloir renforcer la démocratie et la participation des citoyens lorsque des projets seraient contestés. La loi fait le contraire ! Elle réduit la place des citoyens, leur participation et leur poids dans les décisions. Ce faisant, le gouvernement entend bien protéger les investisseurs et les banquiers qui se retrouvent en porte-à-faux face à la contestation. **Car c'est bien grâce aux études d'impacts et aux obligations d'intégrer les citoyens**

en amont des projets que l'on peut se mobiliser et démontrer l'inutilité de Notre Dame des Landes, du barrage de Sivens ou de la ligne Lyon-Turin.

Par ailleurs, face à une contestation de plus en plus forte contre la publicité, la loi propose d'étendre les dérogations afin qu'il puisse y avoir encore plus de publicité dans les stades. Les associations de lutte contre la publicité craignent que ces dispositions, pour l'instant limitées dans le temps, ne deviennent pérennes.

Une loi pro-nucléaire !

Mais le gouvernement ne s'arrête pas là. Après avoir fait passer une loi de privatisation et de libéralisation de l'énergie en France, la loi enclenche l'étape supérieure en consolidant l'exportation des centrales nucléaires françaises. Non content de l'imposer chez nous, ils veulent l'imposer aux autres peuples !

Des logements seulement pour les plus aisés !

Macron veut encourager le développement de logements locatifs intermédiaires. **Or, le plafond de revenus d'accès à ces logements pour un couple avec deux enfants est de 4 500 euros, et 7 500 euros à Paris : presque 7 fois le SMIC !** Dans les faits, le développement des logements intermédiaires se fait toujours au détriment du logement vraiment social, et de nombreux demandeurs sont contraints par la pénurie d'accepter un logement au loyer plus élevé que ce à quoi ils sont éligibles.

le plafond de revenus d'accès à ces logements pour un couple avec deux enfants est de 4 500 euros, et 7 500 euros à Paris : presque 7 fois le SMIC !

Envoyons massivement la carte postale unitaire à Hollande !



Monsieur le Président de la République,

Dispensé d'affranchissement

Je vous demande, alors que le Parlement examine un projet de loi qui, entre autres, étend le travail du dimanche et de nuit, de veiller au respect de votre promesse de campagne.

Date :

Prénom et nom :

Signature :

Monsieur François Hollande
Président de la République
55 rue du faubourg St Honoré
75008 PARIS

www.lepartidegauche.fr

